Volumente de la company de la

ARRONDISSEMENT DE TOULON

2023/173

Accusé de réception en préfecture 083-218300986-20230703-23-DCM-DGS-049-DE Date de télétransmission : 10/07/2023 Date de réception préfecture : 10/07/2023

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

23-DCM-DGS-049

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS & LE 03 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 26 juin 2023.

OBJET: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Marine DESIDERI - Mylène SORIANO - Denis TENDIL- Armand CABRERA - Martine CABOT - Bernard PEZERY - Marina BIANCHI BRONDINO - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS: Agnès BIASUTTO à Hervé STASSINOS - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Eric JOFFRE à Marina BIANCHI BRONDINO - Valérie POZZO DI BORGO à Bernard PEZERY - Viviane TIAR à Valérie RIALLAND

ABSENT: Néant.

SECRETAIRE de SEANCE: Emilie ROY est désignée secrétaire de séance.

Magali VINCENT donne lecture de l'exposé suivant :

Le tableau des effectifs doit être modifié afin de tenir compte des départs, des recrutements réalisés et des avancements de grade. Comme annoncé lors de l'adoption du dernier tableau des effectifs, celui-ci doit être épuré, la plupart des recrutements étant réalisés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs qui porte sur :

- La création de 8 postes :

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe.
- 1 adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.
- 1 animateur principal de 2°classe.
- 2 animateurs.
- 3 adjoints techniques territoriaux à temps non-complet*.

- Sur la suppression de 36 postes :

- 1 attaché principal.
- 3 attachés.
- 1 rédacteur principal de 1ère classe.
- 1 rédacteur principal de 2° classe.
- 1 rédacteur.
- 2 adjoints administratifs principaux de 2°classe.
- 2 adjoints administratifs territoriaux.
- 1 technicien.
- 2 adjoints techniques principaux de 1^{Ere} classe.
- 3 adjoints techniques principaux de 2°classe.
- = 15 adjoints techniques territoriaux.
- 1 éducateur APS principal de 1ère classe.
- 3 adjoints animation.

*Les contractuels sur emplois permanents ayant été intégrés au tableau des effectifs, il y a lieu de créer des postes à temps non complets pour les personnels en charge de la traversée des écoles et de la fermeture des cimetières.

VU l'avis du comité social territorial rendu le 27 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le nouveau tableau des effectifs au 03 juillet 2023.

Vote : adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance Emilie ROY Le Maire,

Monsieur Hervé STASSINOS

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
- Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.